



ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

Quatrième réunion du sous-groupe de l'APIRG sur la gestion de l'infrastructure et de l'information (IIM/SG/4)

(Réunion virtuelle, 31 août - 3 septembre 2021)

Point 6 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des modules de l'ASBU

WP6.2 - Mise à jour du Tableau MET II-2 du Volume II de l'eANP AFI, Partie V

(Présenté par le Secrétariat)

RÉSUMÉ

Cette de travail présente une requête du Secrétariat aux États leur demandant d'envisager de soumettre leurs PfAs au Secrétariat afin de mettre à jour les informations contenues dans le tableau MET II-2 de la partie V du volume II de l'eANP AFI.

Les actions par la réunion sont données au paragraphe 3.

RÉFÉRENCE(S) :

- Doc 9750, Plan global de navigation aérienne
- Plan de navigation aérienne électronique - Région Afrique-Océan Indien (AFI eANP - Volume II)
- Manuel de procédures d'APIRG

Objectif(s) stratégique(s) de l'OACI :

- A - Sécurité aérienne, B - Capacité et efficacité de l'aviation.

Modules connexes ASBU KPIs & B0/1 :

- KPIs ASBU connexes et Modules AMET B0 et B1 : Applicables au MET

1. INTRODUCTION

- 1.1. Le volume II du Plan de navigation aérienne (ANP) AFI établit les responsabilités des États en matière de services et d'installations d'aérodrome et de navigation aérienne et contient les exigences relatives aux services et installations d'aérodrome et de navigation aérienne que les États doivent mettre en œuvre conformément aux accords régionaux de navigation aérienne.
- 1.2. La partie V - Météorologie (MET) du volume II de l'ANP AFI complète les dispositions des SARP et du PANS-MET. Il définit les responsabilités des États en matière d'installations et de services MET, conformément à l'article 28 de la convention de Chicago, et contient les exigences relatives aux services et installations MET que les États doivent mettre en œuvre conformément aux accords régionaux de navigation aérienne.

- 1.3. Le tableau MET II-AFI-2 indique, pour un aéroport AO donné, les informations MET requises et le Centre MET chargé de produire ces services. Pour certains aéroports, en particulier ceux des Etats membres de l'ASECNA, les informations fournies sont incomplètes ou manquantes.

2. DISCUSSION

- 2.1 La Partie V du Volume II de l'eANP de la Région Afrique-Océan Indien (AFI) de l'OACI complète les dispositions des SARP et PANS de l'OACI relatives à la météorologie aéronautique (MET).
- 2.2 Le tableau MET II-AFI-2 de la partie V du volume II de l'eANP indique les observations et les prévisions qui doivent être fournies aux aéroports AOP par le Centre météorologique d'aéroport responsable. Pour certains aéroports AOP, il n'est pas indiqué si le Centre météorologique d'aéroport responsable est obligé de fournir les services attendus ou non.
- 2.3 Pour les autres aéroports AOP de la région AFI, les renseignements sur l'état des pistes devraient être inclus en tant que renseignements complémentaires dans les METAR et SPECI (Tableau MET II-2). Cette recommandation est valable jusqu'au 4 novembre 2020 (Annexe 3, App. 3 §4.8.1.5).
- 2.4 L'amendement 77-B à l'Annexe 3- *Service météorologique pour la navigation aérienne internationale* de l'OACI introduit un changement relatif à l'utilisation d'un GRF pour l'évaluation et le compte rendu des conditions de surface des pistes. Le GRF introduit des changements dans le format des messages METAR. Le groupe sur l'état des pistes est supprimé du message METAR et SPECI.
- 2.5 A ce jour, le Tableau MET II-2 de la partie V du volume II de l'eANP AFI contient toujours l'obligation pour le Centre MET d'aéroport de fournir les informations sur l'état de la piste comme information supplémentaire dans le METAR/SPECI. Il est nécessaire que la réunion discute de la révision du Tableau MET II-2 de la partie V du volume II de l'eANP.

3. ACTIONS PAR LA REUNION

- 3.1 La réunion est invitée à :
- Notez les informations contenues dans ce document ;
 - Adoption de la proposition du Secrétariat de soumettre une proposition d'amendement (PfA) au volume II de l'eANP AFI pour mettre à jour le tableau MET II-2.
- 3.2 ***Projet de Conclusion 4/xx : Mise à jour du tableau MET II-2 dans la partie V de l'eANP AFI Volume II***

Que, afin d'améliorer la fourniture par les Centres MET AOP des observations et prévisions météorologiques requises aux aéroports associés,

- Les États/Organisations mettent à jour leur Tableau MET II-2 conformément aux procédures relatives aux PfAs.**
- Le Secrétariat coordonne la mise à jour de la partie V du volume II de l'eANP en conséquence.**

--END--